



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/35  
29 mai 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-dixième réunion  
Bangkok, 1-5 juillet 2013

**PROPOSITION DE PROJET : JAMAÏQUE**

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination de HCFC (phase I, deuxième tranche) PNUD/PNUE

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Jamaïque

<b>I) TITRE DU PROJET</b>	<b>AGENCE</b>
PGEH (phase I)	PNUD (principale), PNUE

<b>II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7</b>	Année : 2011	4,54 (tonnes PAO)
---------------------------------------------	--------------	-------------------

<b>III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)</b>								<b>Année : 2012</b>	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b (systèmes importés)		3,08							3,08
HCFC-142b									
HCFC-22					3,22				3,22

<b>IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)</b>			
Référence 2009-2010 (estimation) :	16,3	Point de départ des réductions globales durables :	16,3
<b>CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)</b>			
Déjà approuvée :	8,1	Restante :	3,6

<b>V) PLAN D'ACTIVITÉS</b>		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,24	0,0	0,0	2,26	0,0	0,0		0,72	4,22
	Financement (\$US)	107 500	0	0	196 725	0	0		62 350	366 575
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,22			0,38				0,10	0,70
	Financement (\$US)	20 340			35 030				9 040	64 410

<b>VI) DONNÉES DU PROJET</b>			2010	2011	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	16,3	16,3	16,3	14,7	14,7	14,7	14,7	10,6	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	16,3	16,3	11,4	11,4	11,4	11,4	11,4	8,2	s.o.	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	237 450	0	100 000	0	0	183 000	0	0	0	58 000	578 450	
		Coûts d'appui	17 809	0	7 500	0	0	13 725	0	0	0	4 350	43 384	
	PNUE	Coûts de projet	20 000	0	18 000	0	0	31 000	0	0	0	0	8 000	77 000
		Coûts d'appui	2 600	0	2 340	0	0	4 030	0	0	0	0	1 040	10 010
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts de projet		257 450	0	0	0	0	0	0	0	0	0	257 450	
	Coûts d'appui		20 409	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 409	
Financement total demandé pour approbation à cette réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	118 000	0	0		0	0	0	0	118 000	
	Coûts d'appui		0	0	9 840	0	0		0	0	0	0	9 840	

<b>Recommandation du Secrétariat :</b>	Approbation globale
----------------------------------------	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. À titre d'agence d'exécution principale, le PNUD a présenté à la 70<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, au nom du Gouvernement de la Jamaïque, une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 127 840 \$US, dont 100 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 7 500 \$US pour le PNUD et 18 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 2 340 \$US pour le PNUE. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH, et les plans de mise en oeuvre de la tranche de 2013 à 2016.

### Données générales

2. Le PGEH de la Jamaïque a été approuvé par le Comité exécutif à sa 64<sup>e</sup> réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la valeur de référence d'ici la fin de 2020, pour un montant total de financement approuvé en principe de 655 450 \$US (560 000 \$US pour le secteur de l'entretien en réfrigération et 95 450 \$US pour un projet visant à éliminer 3,6 tonnes PAO de HCFC-141b utilisé dans le secteur de la fabrication), plus des coûts d'appui d'agence de 53 394 \$US. Aussi à la 64<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé la première tranche de la phase I du PGEH, pour un montant de 277 859 \$US, dont 237 450 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 17 809 \$US pour le PNUD et 20 000 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 2 600 \$US pour le PNUE.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

3. La phase I du PGEH comprenait l'élimination de 33 tm (3,6 tonnes PAO) de HCFC-141b utilisé par une seule entreprise, Seal Sprayed Solutions (Seal), pour la production de mousse de polyuréthane pulvérisée utilisée dans des systèmes de couverture, pour l'isolation et l'étanchéification, et des activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération.

4. Le gouvernement de la Jamaïque a élargi le système d'autorisation existant pour les SAO afin d'inclure notamment l'interdiction ou la réglementation du commerce des HCFC, sauf dans le cadre de l'arrêté 2013; des lignes directrices sur l'interdiction d'importer des équipements avec HCFC, et des lignes directrices sur les modalités d'exportation des HCFC (présenté au ministère de l'Industrie, de l'investissement et du commerce). En outre, des lignes directrices pour l'élaboration de normes sur le transport, la manutention et le stockage des HCFC, et pour l'étiquetage d'équipements avec HCFC, sont en cours de préparation sous l'égide du Bureau des normes.

5. À la suite d'une première visite à l'entreprise de mousse Seal en 2011, l'entreprise a effectué une série d'essais avec du formiate de méthyle comme agent de gonflage de remplacement du HCFC-141b, ce qui a permis de respecter ou de dépasser les exigences techniques et physiques de l'entreprise et de ses clients. Des spécifications techniques pour la reconversion des équipements ont été élaborées en 2012, et l'on a procédé à l'approvisionnement des pièces d'équipement nécessaires pour la reconversion des distributeurs de mousse au cours du premier trimestre de 2013. La reconversion des distributeurs de mousse, des essais avec les premiers lots commerciaux de mousses à base de formiate de méthyle et une vérification de sécurité seront effectués en 2013. L'entreprise devrait être entièrement reconvertie d'ici la fin de 2013, et le projet sera financièrement terminé au cours du premier trimestre de 2014. Après la reconversion de l'entreprise, le gouvernement de la Jamaïque interdira l'importation de HCFC-141b en vrac et contenu dans des polyols prémélangés importés.

6. En ce qui a trait au secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation, le gouvernement de la Jamaïque a décidé d'accorder la priorité au renforcement des capacités nationales afin d'assurer la manutention appropriée et sécuritaire des frigorigènes inflammables. Par conséquent, on est à élaborer un manuel de formation des formateurs (qui comprend un plan de cours) avec la participation de l'association nationale de réfrigération et de climatisation (JARVA), les institutions de formation, les importateurs et d'autres intervenants clés. Les équipements et les accessoires requis pour les programmes de formation sur les technologies de remplacement des HCFC ont été achetés (conformément aux lignes directrices du gouvernement de la Jamaïque en matière d'approvisionnement). En tout, 20 agents de douanes et membres du personnel du Bureau des normes, du Conseil du commerce (ministère de l'Industrie, de l'investissement et du commerce), ont reçu une formation. Des activités de sensibilisation du public ont aussi été entreprises afin de fournir au secteur de l'entretien en réfrigération et climatisation des informations sur l'élimination des HCFC.

7. Un comité directeur de projet a été formé afin d'assurer la mise en oeuvre appropriée des activités du PGEH. Il est composé de la National Environment and Planning Agency; du Planning Institute of Jamaica; du ministère des Eaux, des terres, de l'environnement et du changement climatique; du ministère des Finances; et du PNUD.

#### Modalités de décaissement du financement

8. À la fin de mai 2013, des 257 450 US du financement approuvé pour la première tranche, 88 378 \$US avaient été décaissés ou engagés. Le solde de 169 072 \$US sera décaissé pendant la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH. Selon le protocole d'entente entre le gouvernement de la Jamaïque et Seal, le bénéficiaire du projet, l'investissement initial pour la reconversion des équipements de base et les essais ont été payés; les fonds qui restent pour le paiement des frais d'exploitation, les essais supplémentaires et les activités d'achèvement du projet seront décaissés après l'achèvement de la reconversion de l'entreprise.

#### Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

9. Les principales activités à mettre en oeuvre au cours de la deuxième tranche de la phase I du PGEH comprennent :

- a) Reconversion complète de Seal Sprayed Solutions (Seal), qui entraînera l'élimination totale du HCFC-141b;
- b) Renforcement accru du cadre légal pour la gestion des HCFC, par l'établissement de règlements à l'exportation des frigorigènes avec HCFC et des équipements avec HCFC, la formation d'agents d'exécution et d'agents de douane; l'introduction d'incitatifs et de désincitatifs commerciaux; et l'établissement de procédures visant à assurer le suivi de l'entretien des navires battant pavillon jamaïcain (PNUE, 18 000 \$US);
- c) Programme d'assistance technique pour le secteur de l'entretien en réfrigération, préparation et distribution de 250 manuels destinés aux techniciens pour la formation en matière d'hydrocarbures et de frigorigènes; achat d'outils et d'équipements de formation; mise en oeuvre de trois programmes de formation pour les formateurs, et formation de 250 techniciens en entretien; et activités de sensibilisation (PNUD, 80 000 \$US); et
- d) Unité de suivi de projets, axée sur la mise en oeuvre d'un système de suivi sans papier (PNUD, 20 000 \$US).

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

### OBSERVATIONS

#### Système d'autorisation opérationnel

10. Conformément à la décision 63/17 et tel que le requiert l'accord entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif, le gouvernement a confirmé qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement des importations de HCFC et de production et d'exportation est en place, et que ce système peut assurer la conformité au calendrier d'élimination des HCFC du Protocole de Montréal pour toute la durée de l'accord. Les importateurs sont tenus d'obtenir un permis d'importation du ministère de la Santé et une autorisation d'importation du Conseil du commerce (ministère de l'Industrie, de l'investissement et du commerce). Des contingents d'importation ont été établis pour les HCFC pour 2013 et 2014, conformément aux limites du Protocole de Montréal. À compter de 2015, le gouvernement de la Jamaïque établira des contingents d'importation conformément aux limites établies dans le cadre de l'accord entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif.

#### Consommation de HCFC

11. La valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité a été établie à 16,3 tonnes PAO, sur la base de la consommation réelle déclarée pour 2009 et 2010 (Tableau 1) dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal. La valeur de référence établie est égale à celle indiquée dans l'accord entre le gouvernement de la Jamaïque et le Comité exécutif. Par conséquent, aucun rajustement à l'accord n'est nécessaire. Sur la base des chiffres préliminaires, la consommation en 2012 a été évaluée à 3,22 tonnes PAO.

**Tableau 1. Consommation de HCFC en Jamaïque (2006-2011, Article 7, 2012 estimative)**

HCFC	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012*	Valeur de référence
<b>Tonnes métriques</b>								
HCFC-22	12,1	25,4	125,8	263,6	197,6	34,90	58,55	230,6
HCFC-141b				34,0	32,0	23,80	0,00	33,0
HCFC-142b	-	-	-	-	0,2	0,00	0,00	0,1
Total (tonnes métriques)	12,1	25,4	125,8	297,6	229,8	58,70	58,55	263,7
<b>Tonnes PAO</b>								
HCFC-22	0,7	1,4	6,9	14,5	10,9	1,92	3,22	12,7
HCFC-141b				3,7	3,5	2,62	0,00	3,6
HCFC-142b					0,0	0,00	0,00	0,0
Total (tonnes PAO)	0,7	1,4	6,9	18,2	14,4	4,54	3,22	16,3

12. Entre 2006 et 2010, la consommation de HCFC s'est accrue de 12,1 tm (0,7 tonne PAO) à 229,8 tm (14,4 tonnes PAO). Toutefois, en 2012, la consommation de HCFC, en particulier de HCFC-22, a diminué, pour atteindre 58,55 tm (3,22 tonnes PAO). Tel que l'a expliqué le PNUD, depuis la tenue de la Coupe du monde de cricket en Jamaïque en 2007, le gouvernement a mis l'accent sur l'introduction de nouveaux équipements de climatisation éconergétiques, utilisant du HFC-410A comme frigorigène (comme seule technologie disponible sur le marché). Cette modification a permis de réduire la consommation de HCFC-22.

Questions techniques ayant fait l'objet de discussion

13. Le PNUD a expliqué que le peu de progrès constaté lors de la mise en oeuvre des activités dans le secteur de l'entretien a été attribuable au fait que le gouvernement de la Jamaïque a décidé d'accélérer la mise en oeuvre du projet d'investissement dans le secteur des mousses afin d'accroître la capacité du pays à réaliser les réductions convenues de la consommation de HCFC. En outre, dès l'approbation du PGEH, des travaux intensifs ont été entrepris afin de s'assurer que la valeur de référence réglementaire de 16,3 tonnes PAO serait en place afin de respecter l'engagement premier en vue de l'élimination des HCFC d'ici 2013. On a retenu les services d'une équipe de spécialistes nationaux et internationaux, et plusieurs réunions ont été tenues avec les principaux intervenants afin d'analyser leurs besoins quant au plan d'activités proposé dans le PGEH, et d'adapter le plan d'action à la réalité actuelle dans le domaine et d'établir des priorités pour le travail qui avait été amorcé (on a signé des contrats de service avec les consultants au cours du premier trimestre de 2013, un processus qui a été plus long que prévu).

14. Quant aux raisons invoquées en ce qui a trait à la décision du gouvernement de la Jamaïque d'accorder la priorité au renforcement des capacités nationales pour la manutention des frigorigènes inflammables, le PNUD a expliqué que, avant la préparation du PGEH, des techniciens d'entretien étaient déjà à reconverter à une très petite échelle les équipements avec HCFC à un frigorigène aux hydrocarbures. Le gouvernement a donc jugé qu'il était extrêmement important que, pour améliorer la manipulation des frigorigènes inflammables, les techniciens et les utilisateurs finals aient accès à des conseils, à de la formation, à des codes de pratiques et des outils appropriés afin de réduire au minimum les risques pour la sécurité. Dans le présent cas, le gouvernement a décidé de commencer le travail avec ses spécialistes et le PNUD en établissant un module de formation complet pour former les formateurs, associé à la formation de techniciens, et un suivi de la fourniture d'outils appropriés et de pratiques correspondantes en laboratoire et sur le terrain. Il relève aussi de la stratégie que des lignes directrices et une révision du code existant soient en place afin de permettre au secteur privé d'adopter et de rendre populaires les solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète.

15. Le Secrétariat indique que les systèmes de contingentement et d'autorisation d'importation sont opérationnels et permettront de réduire la consommation conformément au calendrier d'élimination du Protocole de Montréal. Le projet de reconversion de la seule entreprise de fabrication de mousse employant une technologie avec du formiate de méthyle sera terminé d'ici la fin de 2013, ce qui entraînera l'interdiction par le gouvernement d'importer du HCFC-141b, et des activités ont été instaurées dans le secteur de l'entretien avec la participation d'intervenants clés. Le gouvernement de la Jamaïque a élaboré un ensemble de lignes directrices afin de soutenir l'élimination des HCFC.

**RECOMMANDATION**

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Jamaïque, et qu'il recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase I du PGEH de la Jamaïque et les plans de mise en oeuvre correspondants, avec les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqués au tableau suivant :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	100 000	7 500	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	18 000	2 340	PNUE

-----